

COURRIER DU MEDECIN VAUDOIS

*Demain
je commence médecine*

REVUE DE LA
SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE

2
MARS
2002

Editorial

Faire «médecine», en dehors du mythe sur papier glacé

Quelle est la préoccupation principale d'un étudiant en médecine lors de sa première année de faculté? Passer ses examens. Quelle est la principale préoccupation d'un étudiant en médecine au cours de sa deuxième année? Passer ses examens. Quels sont les points essentiels au cœur de l'organigramme d'un étudiant en médecine tout au long de sa troisième année? Organiser le bal de médecine et réussir ses examens! (Soit dit en passant, c'est aussi la préoccupation majeure d'un étudiant en médecine redoublant sa première année!)

Que peut-on souhaiter à un étudiant en médecine alors qu'il termine sa quatrième année? D'avoir trouvé une place de stage ailleurs qu'en Appenzell Rhodes-Extérieures! Quelle est la question épineuse que se pose une étudiante en médecine lorsqu'elle commence sa cinquième année? Stage ou bébé?

Quelle idée lancinante tournoie dans la tête d'un étudiant en médecine jour après jour lors de sa sixième année d'études?

Votation générale TarMed 2 puissance 3...

... c'est le nombre de combinaisons théoriques des réponses aux trois questions posées dans le cadre de la votation générale TarMed. Ce sont huit cas de figure auxquels chacun à son niveau doit se préparer.

A l'heure où nous rendons notre copie, nous ne connaissons pas le choix des médecins suisses. En revanche, au moment où vous recevrez ce numéro, vous connaîtrez probablement l'issue du scrutin. Vous saurez aussi pourquoi nous ne développons pas ici le chapitre TarMed et faisons paraître un numéro qui peut vous paraître léger dans une atmosphère aussi lourde...

Merci de votre compréhension.

Pour le comité, P.-A. Repond

Prochaines parutions



N° 3/2002
20 mai 2002
(délai rédactionnel:
12 avril 2002)

N° 4/2002
10 juillet 2002
(délai rédactionnel:
31 mai 2002)

Sommaire

1

Editorial

4

Dossier

Faire médecine, mais aussi physique, botanique...!
Pas de temps pour l'admiration...
Le chemin avant ce métier de merveilles et de miracles
Faire médecine, une cause qui m'intéresse!
Fac de médecine?
On y rencontre le pire et le meilleur
Etudes de médecine à l'Université de Lausanne: qu'o vadis?

10

Actualité

Le «fol espoir de Charles-Louis Rochat»
ou les méandres de la LAMal
A l'intention des médecins hospitaliers
Vaud: la publicité médicale reste (pour l'instant) interdite

13

Calendrier médical vaudois

Je m'arrête ou je continue? Et la septième année, on reprend tout depuis le début et ainsi de suite jusqu'à la retraite qui, comme chaque médecin le sait, n'arrive pas tout à fait au même âge selon que l'on est pédiatre ou médecin opérateur spécialisé en chirurgie plastique et reconstructive!

Ce bref aperçu (qui n'engage que moi!) d'un interminable cursus en a effrayé plus d'un, mais il faut bien le dire, plus d'un aussi a tenu le coup puisque l'on ne cesse d'entendre qu'il y a trop de médecins. De là à dire qu'ils sont responsables de la hausse des coûts de la santé, il n'y a qu'un pas qui est franchi depuis belle lurette, j'en ai peur! Enfin, laissons là ce débat aux politiciens et posons-nous sérieusement la question, pourquoi?

Oui, pourquoi se lance-t-on encore dans de telles études, et ce à la veille d'une Europe qui ouvre ses frontières? (Si, si, celles de la Suisse aussi, n'en déplaise à Christoph B.!) Prestige, gros sous, philanthropie, sens poussé de la dynastie ou ego démesuré, on peut tout imaginer. Mais je crois que dans les faits, toute proportion gardée bien sûr, l'étudiant de première année ne sait pas vraiment ce qui l'attend... et puis surtout là n'est pas sa préoccupation première, comme on l'a vu au début de cet édito! A chaque étape son lot de soucis et d'espoirs, à chaque réussite de nouvelles responsabilités et finalement, sans s'en rendre compte vraiment, l'étudiant devient médecin diplômé, puis médecin assistant et même chef de clinique. Et alors, il est trop tard pour faire marche arrière, car bien souvent, il a convolé avec une consœur (ou un confrère) et il (ou elle) a charge d'âme(s)!

Mais laissons la parole à quelques-uns de ces étudiants de première année justement. Et vous qui exercez depuis peu ou qui êtes proche de la retraite, laissez votre mémoire vous rejoindre et rappelez-vous...

Catherine Borgeaud

Jeudi de la Vaudoise

25 avril 2002

Auditoire César-Roux, CHUV, Lausanne

Troubles du sommeil

Organisateur: Professeur Paul-André Despland
Modérateur: Dr Marc Bonard

9 h-10 h Le praticien face aux troubles du sommeil: que faire?
Professeur P.-A. Despland
Quelques aspects psychiatriques concernant
les troubles du sommeil
Dr D. Baettig

10 h-10 h 30 Pause

10 h 30-12 h Séminaires interactifs

Ce cours est soutenu par la firme MSD.



Revue de la
Société vaudoise de médecine

Comité de la SVM

Dr Charles-A. Favrod-Coune, président
Dr Charles Alexandre Steinhäuslin,
vice-président
Dresse Jacqueline Caillat
Dr Jean-Philippe Grob, secrétaire
Dr Daniel Laufer
Professeur Alain Pécoud
Dr Bertrand Vuilleumier

Comité de rédaction du CMV

Dresse Jacqueline Caillat
Dr Charles-A. Favrod-Coune
Dr Daniel Laufer
Dr Carlos Lima
Dr Jean-Pierre Randin
Dr Patrick-Olivier Rosselet

Secrétariat général

P. A. Repond, secrétaire général
Inka Moritz, secrétaire générale adjointe

Société vaudoise de médecine

Route d'Oron 1, Case postale 76
1010 Lausanne 10
Tél. 021 652 99 12
CCP Lausanne 10-1500-5
Fax 021 652 32 21
E-mail: SecGen.SVM@com.mcnet.ch

Fondation pour la garde médicale S.O.S. – Médecin de garde

Tél. 021 213 77 77 (24 heures sur 24)
Abonnements de déviation
et de télécommunications au service
des médecins de la région lausannoise

Administration et rédaction

Case postale 76
1010 Lausanne 10

Régie des annonces

Suisse romande:
inEDIT Publications SA
Chemin des Jordils 40
Case postale 74 – 1025 Saint-Sulpice
Tél. 021 695 95 95
Fax 021 695 95 51

Réalisation

inEDIT Publications SA

Dossier

Faire médecine, mais aussi physique, botanique...!

«Je suis en première année de médecine», voilà une phrase qui a toujours un effet assez amusant sur l'interlocuteur...

En général, ça provoque deux réactions bien distinctes. La première, compatissante: «Ouah, t'es courageux! C'est pas trop dur?» Un peu comme si les études de médecine étaient réservées aux génies, aux grosses têtes et aux bêtes de travail. La deuxième réaction, curieuse: «Cool, et vous faites déjà des dissections?» De là à dire que les études de médecine se résument à deux choses: des matières obscures et difficiles, et des séances horribles d'autopsie, où la moitié des étudiants tombent dans les pommes, il n'y a qu'un pas que je ne franchirai pas.

Ce qui est splendide, c'est la déception qui accompagne les réponses: «Non, ça va, c'est pas encore trop difficile...» (où va-t-on si la médecine n'est plus une matière horriblement difficile!) ou «Non, on n'a pas encore fait de dissections...» (mais ils font quoi, les étudiants en médecine, s'ils ne font plus de dissections?). En fait, la réalité est tout autre: entre deux cours d'anatomie

ou de médecine psychosociale, on nous enseigne: en chimie organique, comment sont calculées les puissances des bombes atomiques avec la construction des bombes H en exemple; en physique, que les cosmonautes devraient se méfier des vaisseaux extraterrestres qu'ils pourraient croiser car ils sont faits d'antimatière; en biologie, la reproduction chez l'oursin, ou aussi comment se déroule la réaction d'épination chez les plantes en milieu inondé (je pense que ça doit être le plus grand problème de santé publique qu'ait connu le monde médical...).

Des bons moments avant les vacances!

En bref, c'est tout un programme qui nous emmène dans toutes les directions, même si de temps à autre les professeurs, compatissants peut-être, tissent un lien avec la pratique médicale, faisant paraître le bout du chemin un peu moins lointain, et permettant de rendre les explications du spin de l'atome un peu moins antipathiques. Quoique... Heureusement, pendant les cours, il y a les autres élèves, ceux qui sont embarqués dans le même bateau. Malheureusement, et

comme les professeurs se plaisent à nous le rappeler, statistiquement la personne assise à notre droite et celle à notre gauche vont rater... comme on est généralement assis avec ses amis, c'est assez déprimant comme perspective. Mais enfin, juillet est encore loin, et il y a encore quelques bons moments à passer en perspective!

Matthieu Glardon, 18 ans

Pas de temps pour l'admiration...

J'ai demandé à un étudiant en médecine de ma connaissance quelle était sa relation à ses professeurs. Y en avait-il un qu'il admirait particulièrement... je pensais au temps où vous rendiez béat tout médecin en prononçant le nom de Jequier-Doge...

Quoique brève, sa réponse est significative de l'époque: *«Le mythe du médecin perd de sa superbe. Il y a aujourd'hui tellement de branches enseignées, tellement de nouvelles découvertes qui se rajoutent chaque année à la somme déjà énorme de la matière à connaître, que les professeurs adulés par leurs élèves ne sont plus que les héros de romans du passé. Pour pouvoir apprendre ce métier aujourd'hui, il ne faut pas moins de 50 intervenants durant les six années de formation, tant chaque spécialité est devenue pointue. Alors dans ces conditions, il devient nettement plus difficile de «perdre» agréablement du temps en compagnie de l'un ou l'autre des professeurs que les stagiaires côtoient dans les couloirs du CHUV!»*

Comment ne pas regretter cet état de fait? Les relations humaines sont au cœur de la médecine, le patient est un être humain avant d'être un cas...

A. Ml.



Le chemin avant ce métier de merveilles et de miracles

«Je commence médecine»... Trois petits mots qui en disent long. Tout débute un peu plus de huit mois avant la rentrée, par une préinscription, suivie d'une inscription et puis un grand saut à pieds joints dans le monde mystérieux des études universitaires... et surtout de la médecine dite propédeutique. De nouveaux bâtiments, de nouveaux professeurs, de nouvelles branches et un nouveau rythme.

Le premier jour, nous sommes environ trois cents dans l'auditoire. Dans l'euphorie et l'excitation que nous procure cet inconnu, nous ne sentons pas (encore!) de rivalité, même si les enseignants sont bien là pour nous rappeler que seul un tiers d'entre nous réussira brillamment ses examens pour passer en seconde année l'automne prochain!

Une solide culture scientifique

Au fil des semaines, chacun développe ses préférences pour tel ou tel cours. Principalement fondés sur la chimie, la physique et la biologie animale, ils sont là pour donner aux futurs médecins une culture scientifique solide. Les cours théoriques sont appuyés par des travaux pratiques qui nous ouvrent la porte des examens s'ils ont été jugés suffisants tout au long de l'année. Ils

sont le seul point de repère (mais en sont-ils vraiment?!) avant l'échéance de l'examen. C'est un mode de travail qui ne convient pas à tout le monde: se prendre en charge, fixer ses propres délais et surtout ne pas accumuler de retard vu la quantité de matière à absorber en si peu de temps (une trentaine d'heures chaque semaine à l'Université et, selon un sondage, au moins vingt-cinq heures supplémentaires de travail personnel). Si l'on considère le temps des transports et des repas, il ne reste que peu de temps libre! Cela fait partie des sacrifices qui promettent un avenir professionnel stable. D'ailleurs, en commençant médecine, la plupart d'entre nous savent ce qui les attend, et même s'ils n'osent pas le dire en termes concrets, ce sont bien l'argent et le prestige du métier qui remplissent les auditoires!

A la fin du premier semestre, nous ne sommes déjà plus que deux cent vingt (dont cent vingt redoublants)... les chiffres sont évocateurs. Alors, si la médecine est une vocation, pas d'hésitation, même si les études (tout du moins le début) semblent très éloignées du but, je reste convaincue que soigner est un métier de merveilles et de miracles au quotidien.

Myriam Laipe, 19 ans



Jeudi de la Vaudoise

30 mai 2002

Auditoire César-Roux, CHUV, Lausanne

Le stress du médecin

Organisateur: Professeur Patrice Guex
Modérateur: Dr Mathieu Potin

9 h-10 h Stress du médecin: éléments spécifiques
Professeur Patrice Guex
Stress: conduites à tenir
Dr Ch. Cungi

10 h-10 h 30 Pause

10 h 30-12 h Séminaires interactifs

Experts: Drs M. Vannotti, P. Cochand, M. M. Saillen Stoll, Y. Barbier, G. Conne et A. Du Pasquier

Modérateurs: Drs M. Bonard, H. Burkhalter, J.-P. Bussien, B. Giorgis, P. Gubelmann, M. Junod, B. Pantet, M. Potin et E. Verrey

Ce cours est soutenu par la firme MSD.

Faire médecine, une cause qui m'intéresse!

Demain je commence médecine... Cette phrase m'a hantée durant quatre ans avant que je ne me résolve à confirmer cette pré-inscription, symbole d'une faculté prise d'assaut, où le prestige et le mystère se côtoient afin de laisser planer l'indispensable inaccessibilité d'un métier dit à vocation (mais est-ce bien toujours le cas?!).

Trente-cinq ans, un parcours professionnel à peu près correct (en tout cas suffisamment pour ne pas trop donner de regrets à mes géniteurs), un salaire et des envies de fringues nouvelles à chaque saison, un appartement qui appelle à la décoration sans cesse renouvelée... bref, rien que de très normal si l'on admet que le bonheur est une affaire de choses simples! Alors pourquoi tout lâcher pour commencer un des cursus d'études les plus longs? C'est la question que je me pose tous les matins depuis le 21 octobre dernier!

Lorsque je lis les récits de mes camarades, leur personnalité transparait si clairement au fil des phrases que je les imagine sans peine plus tard, chacun dans leur spécialité. J'aime depuis toujours plonger mes mains dans la chair et l'âme des gens que je côtoie, et plus les personnalités sont complexes, plus les rencontres sont passionnantes. Je dois admettre que c'est là un des fondements de ma vocation (pas si récente que cela, puisque gamine j'ai plus volontiers soigné que tressé mes poupées!). Mais pourquoi la souffrance? En exerçant le métier de photographe, puis de consultante en ressources humaines, l'humain était à chaque fois l'épicentre de mon choix. N'était-ce pas suffisant?

Si, je me rends parfaitement compte!

J'entrevois un début de réponse lorsque je parle avec des médecins hospitaliers et que je perçois, au-delà de leurs questions, une fatigue ayant de multiples origines, accumulée au cours des années. Ils ont tous la même réaction lorsque je leur apprends que je commence médecine: «*Mais vous êtes sûre de ce que vous faites? Vous rendez-vous compte du nombre d'heures de boulot que cela représente?! Pas seulement les études, mais après... Et vous n'avez même plus le bénéfice de la jeunesse insouciante, donc*

vous n'avez aucune excuse!» Voilà! Ça c'est une cause qui m'intéresse! Je crois que c'est à nous, futurs médecins, d'apporter les points-virgules qui confirmeront les bouleversements d'un métier en pleine révolution. Aujourd'hui, il est devenu quasi impossible d'adhérer au mythe du bon médecin de campagne qui aide son prochain. Me mettre au service des patients oui, mais aussi et surtout à celui des collègues hospitaliers, qui tendent tous à s'installer dès leur formation terminée, pour retrouver un semblant de vie privée après des semaines de 100 heures parfois. Je me sens d'autant plus concernée que je suis femme et qu'une vie de famille n'est pas totalement exclue de mes projets! (Petite parenthèse: 30 heures de cours par semaine plus le travail à la maison, ce n'est pas seulement une sélection, c'est aussi une maquette de ce qui nous attend plus tard!) Comme je l'ai déjà écrit dans l'édito, mes camarades de faculté ne sont, pour la plupart, pas vraiment conscients de tout cela, et leurs préoccupations ac-

tuelles sont somme toute peu assainies de ce qui les attend! En fin de compte (et c'est le privilège de l'âge!), je m'offre en ce moment des études que je n'aurais jamais réussies à 20 ans, avec un recul qui m'autorise à sélectionner mes préférences.

J'ai envie de m'engager pour les autres, qu'ils soient malades ou non, cela importe peu. Car finalement, ce qui compte avant tout, c'est la liberté du choix qui est à l'origine de tous les changements. Les réponses que je cherche aujourd'hui ne seront pas forcément celles qui conviennent demain, et peu importe. J'ai la chance d'avoir reçu une intelligence convenable, et ne pas m'en servir serait idiot! C'est là ma seule contrainte!

Catherine Borgeaud, 35 ans, étudiante de première année



Fac de médecine? On y rencontre le pire et le meilleur

Comment se sent-on à la veille de commencer l'Université? Et par-dessus tout, à la Faculté de médecine? Pour la plupart de mes camarades de fac, l'Université n'est finalement que la prolongation des études secondaires et de sa propre existence, un pas en plus dans la vie. Mais pour moi, commencer médecine signifiait quitter le nid familial, les amis, et Locarno.

Je me suis retrouvée catapultée dans une nouvelle ville où je ne connaissais personne et où le train-train quotidien est bien différent de ce que je vivais précédemment. Bien sûr, quand on commence l'Université, on sait que la manière de travailler et l'organisation vont changer, mais lorsque l'on quitte sa «patrie» en même temps, cela équivaut à recommencer tout depuis le début, cela contraint à repartir de zéro. Il faut se réinventer un nouveau monde et ne pas avoir peur de laisser l'ancien loin derrière. Pour pouvoir vivre cette expérience au mieux, il faut d'abord accepter la solitude, et puis, dès que possible, et c'est très important, réussir à s'intégrer, à se faire des amis, qu'ils soient tessinois ou non,

peu importe. Il faut que ce nouveau monde soit à la hauteur de celui que l'on a laissé. Bien sûr on ne remplace pas sa famille proche, mais on peut s'en créer une différente avec des amis qui nous sont chers. Bien que cela ne soit pas facile, avec de la bonne volonté et un peu de chance, on y arrive.

Les premiers jours furent pour moi vraiment difficiles et j'ai eu l'envie à plusieurs reprises de faire marche arrière: j'étais perdue au milieu d'une ville peuplée de gens que je ne connaissais pas, avec des professeurs et des élèves qui parlaient le français bien trop *«velocemente»* pour ma compréhension de cette langue! Puis, petit à petit, cet entourage tout neuf m'a offert son soutien et je me suis sentie

intégrée. J'ai commencé alors à vivre mes journées universitaires avec plus de sérénité. Comme pour tout changement, l'état moral influence beaucoup l'accomplissement des tâches; j'ai pu alors ouvrir les yeux sur la matière enseignée et les professeurs.

Préserver son équilibre

On y rencontre de tout, du meilleur au pire, de celui qui est là pour le salaire au passionné qui se donne corps et âme pour rendre attractive une matière rébarbative. Et en tant qu'élève, absorber toute cette matière est loin d'être évident. La Faculté de médecine peut rapidement nous avaler et il faut savoir conserver des plages de *ré-creation*, faute de quoi, une fois les études terminées, on se retrouve entouré de souffrance et sans vie privée en renfort! Je crois pouvoir dire que je ferai toujours partie de celles et ceux qui n'oublent pas la vie et les amis, et bien que très motivée, la médecine fait partie d'un tout qui me donne cet équilibre.

Carmen Hernandez, 21 ans

Etudes de médecine à l'Université de Lausanne: quo vadis?

Le monde médical suisse s'ouvre sur l'Europe avec des implications profondes sur le plan de la formation pré- et postgraduée.

Le monde médical change, il n'y a rien de nouveau dans ce constat - tout change tout le temps. Mais dans le domaine de la pratique de la médecine, de l'organisation et du financement de la santé publique, les changements sont profonds et leur rythme semble s'accélérer. La technologie évolue (imagerie, chirurgie minimale) et les connaissances s'élargissent (génomique humaine), ce qui demande de plus en

plus une approche multidisciplinaire. Le monde médical suisse s'ouvre sur l'Europe avec des implications profondes sur le plan de la formation pré- et postgraduée.

Le financement de la santé est en train de changer profondément avec l'introduction de TarMed et l'approche forfaitaire du remboursement des hospitalisations (par APDRG). Les facultés de médecine suisses ont reconnu la nécessité d'adapter leur approche de l'enseignement prégradué à cette nouvelle réalité, dans un effort bien coordonné. Les doyens des facultés de médecine ont créé un collège des doyens et les vice-doyens de l'enseignement une commission de concertation pour s'adapter à ce monde en

mutation, et ça fonctionne. La Commission interfacultaire de médecine de la Suisse (CIMS) vient de publier un catalogue des objectifs d'apprentissage, consultable sur le site Web (www.smifk.ch) et qui servira de base commune pour la réforme des études médicales dans les cinq facultés suisses.

A Lausanne, la Faculté de médecine a créé une Commission de l'enseignement prégradué qui a pour but de repenser tout le curriculum. Un nouveau curriculum sera instauré progressivement dès la rentrée 2003, à commencer par la première année. Pour soutenir cette réforme, une Unité pédagogique professionnelle a été créée.

Quelles sont les orientations principales de ce nouveau curriculum?

Le nouveau curriculum tiendra compte des éléments suivants:

- **Le malade**

Les changements dans la pratique de la médecine doivent être pris en compte dans l'évolution d'un curriculum. La population suisse vieillit, ce qui mène à une problématique nouvelle. Les soins médicaux se donnent de plus en plus en dehors des hôpitaux: cabinets, généralistes et polycliniques, ainsi que sous forme d'hospitalisations d'un jour. Les stages, par contre, s'effectuent principalement dans les hôpitaux universitaires et non universitaires. Cette situation détermine aussi en grande partie la nature des problèmes médicaux auxquels les stagiaires se verront confrontés: plutôt complexe, avec une composante médico-technique importante, et moins de premier recours. L'hôpital restera le lieu privilégié pour l'enseignement de la pratique de la médecine mais, dans le développement du nouveau curriculum, l'aspect hors hôpital/premier recours sera fortement renforcé.

- **L'aptitude à résoudre des problèmes (problem-solving)**

Le but de la formation prégraduée en médecine est d'apprendre à identifier, analyser et résoudre les problèmes des malades. Dans la réalité quotidienne de la médecine, les problèmes ne se présentent pas d'une façon encyclopédique et selon les disciplines classiques de la médecine. Par conséquent, l'orientation de l'enseignement sera basée sur les problèmes réels de santé. Les disciplines fondamentales continueront à contribuer aux connaissances de base nécessaires pour pouvoir analyser ces problèmes et envisager des solutions, en s'appuyant sur une connaissance approfondie des mécanismes des maladies. Dans l'enseignement, les éléments savoir, savoir faire et savoir être seront abordés de façon intégrée.

- **La multidisciplinarité de la médecine**

Les problèmes des malades sont rarement monodisciplinaires. Dans la conception d'un curriculum, une approche dépassant les barrières interdisciplinaires est par conséquent essentielle. Cette notion n'implique pas forcément que tous les éléments du curriculum soient

toujours multidisciplinaires. L'approche multidisciplinaire sera fonctionnelle et correspondra à la réalité médicale. Le choix des problèmes adressés dans le curriculum sera largement déterminé par ces principes.

La multidisciplinarité implique une collaboration entre les disciplines médicales et les autres professions soignantes. L'attitude favorisant cette approche doit être renforcée dans la formation grâce à l'enseignement par petits groupes, dans lesquels les étudiants travaillent ensemble, et par une immersion précoce dans la réalité des soins hospitaliers.

- **L'apprentissage permanent**

L'évolution de plus en plus rapide de la médecine a pour résultat que lors de l'examen final une partie des connaissances est déjà périmée. Une attitude conduisant à un apprentissage permanent est essentielle. Il faut par conséquent apprendre à apprendre. L'indépendance intellectuelle des étudiants doit être stimulée. Ils doivent aussi apprendre à assumer des responsabilités.

- **La pratique de la médecine**

La pratique et la théorie seront abordées d'une façon intégrée. Vu l'importance d'un apprentissage contextuel, un contact très tôt avec la pratique de la médecine est essentiel: plus de stages et plus tôt. Les stages et l'enseignement théorique seront rapprochés. L'encadrement des stagiaires sera restructuré et intensifié. Pendant les stages, la pratique est importante, mais l'apprentissage ne sera optimal que si les problèmes des malades sont discutés avec les enseignants pour renforcer l'intégration verticale des connaissances. Un recours aux disciplines fondamentales durant la période de formation clinique est envisagé.

- **La motivation de l'enseignant**

Un bon curriculum prévoit plusieurs rôles pour le corps enseignant. Les responsabilités de chaque enseignant seront adaptées à ses compétences, à la forme d'enseignement choisie et aux besoins de l'étudiant. Avec une plus grande responsabilité de la part des étudiants dans leur formation, le rôle de l'enseignant sera plus celui de «faciliteur» que celui de source principale d'informations. Le cadre moyen sera plus impliqué dans l'enseignement, et le rôle joué par les chefs de clinique et les méde-

cins assistants dans l'encadrement des stagiaires sera formellement reconnu.

La qualité d'un enseignant est largement déterminée par son enthousiasme et sa motivation. Une meilleure valorisation de l'enseignant par la Faculté est un bon moyen pour augmenter la motivation. La qualité d'enseignant sera aussi importante pour les promotions académiques que les activités de recherche et les activités cliniques.

Rêve ou réalité imminente?

En lisant ce texte, vous vous dites peut-être «Vous rêvez». Et c'est vrai, nous rêvons du curriculum idéal. Il est évident que la réalité quotidienne impose d'importantes contraintes, et c'est pour cette raison que la réforme sera introduite sur une longue période, année par année, à partir de 2003. C'est aussi pour cela qu'une large participation de notre corps enseignant à ce projet est essentielle et qu'une vraie structure pour l'organisation du curriculum a été mise en place. Le financement de l'enseignement prégradué, tant sur le plan de la gestion des ressources par le Décanat que sur le plan du financement des ressources supplémentaires, devra être adapté aux besoins réels.

La réforme du curriculum est un projet osé mais réaliste, dont l'enjeu est important: la santé de la population. C'est un défi que nous relevons.

*F.T. Bosman, vice-doyen
de l'enseignement prégradué
R. Bonvin, adjoint pédagogique*

f i d u p e r
Fiduciaire personnalisée s.a.

Grand-Rue 92
1820 Montreux
Téléphone 021 963 07 08
Téléfax 021 963 14 07

Les cabinets médicaux
sont notre spécialité

Budget d'installation

Gestion comptable
et fiscale

Décomptes salaire
du personnel

Assurances sociales

Membre de l'Union Suisse des Fiduciaires

Actualité

Le «fol espoir de Charles-Louis Rochat» ou les méandres de la LAMal

La promesse que la LAMal, entrée en vigueur en 1996, allait apla-
nir les difficultés dans le domaine de la santé s'estompe même
pour les plus optimistes. La maîtrise des coûts de la santé – an-
noncée comme un but primordial – lui échappe totalement et sa
2^e révision, consacrée au financement des hôpitaux, auquel a été
adjointe la suppression de l'obligation de contracter par le Conseil
des Etats en première instance – et depuis cette année entre les
mains du Conseil national en deuxième instance –, n'y changera
probablement rien.

Les conséquences de la suppression de l'obligation de contracter – introduite récemment – n'ont pas encore été mesurées pour le moment, alors que le projet de modification de financement des hôpitaux, élément central de la 2^e révision de la LAMal, soulève des réactions antagonistes, farouches, telle la démarche de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS) d'annihiler l'arrêt du Tribunal fédéral du 30 novembre 2001 par la promulgation d'un arrêté fédéral urgent par le Parlement.

Au cœur de la tourmente

L'article 49 de la LAMal, consacré aux «conventions tarifaires avec les hôpitaux», est au centre de la tourmente. «Pour rémunérer le traitement hospitalier, y compris le séjour à l'hôpital, les parties à une convention conviennent de forfaits. Pour les habitants du canton, ces forfaits couvrent au maximum, par patient ou par groupe d'assurés, 50% des coûts imputables dans la division commune d'hôpitaux publics ou subventionnés par les pouvoirs publics.»

En clair, cela signifie que le traitement et le séjour à l'hôpital d'un patient sont réglés par un forfait dont la moitié est à charge de sa caisse maladie et l'autre de son canton de résidence.

Appliqué sans réserve pour les patients hospitalisés en division commune, l'article 49 l'a été de manière restrictive pour les assurés complémentaires, car les cantons n'ont pas versé leur part pour ces derniers, la laissant ainsi à la charge de l'assurance complémentaire. Les cantons dans leur ensemble ont ainsi économisé plus d'un milliard de francs par année.

A l'échelle de l'individu, cela signifie que souscrire une assurance complémentaire provoque une dimi-

nution de la protection financière de l'assurance sociale pourtant obligatoire et égalitaire.

Premiers arrêts du TFA des 16 et 19 décembre 1997

Cette situation controversée, abandonnée telle quelle par le Département fédéral de l'intérieur, ne pouvait laisser les assureurs impassibles et c'est ainsi, au travers d'un arrêt du Tribunal fédéral des assurances du 16 décembre 1997 (ATF 123 V 290), qu'elle a été partiellement précisée.

Pour un patient hospitalisé en division privée d'un établissement subventionné en dehors de son canton de résidence, selon cet arrêt: «L'obligation du canton de résidence de payer la différence de coûts existe en principe également lorsque l'assuré séjourne dans une division privée ou semi-privée d'un établissement, il suffit que l'hôpital ou la division concernée soit autorisée à fournir des prestations...»

Trois jours plus tard, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt (ATF 123 V 310) ayant trait à la participation cantonale en cas d'hospitalisation dans un établissement non subventionné: «Lorsque des raisons médicales obligent des patients du canton à suivre un traitement hospitalier ou semi-hospitalier dans un hôpital situé dans un autre canton, l'obligation du canton de résidence de prendre en charge la différence de coûts n'existe que pour les traitements appliqués dans un hôpital public ou subventionné par les pouvoirs publics. Une telle obligation n'existe pas lorsque l'assuré se rend dans un hôpital privé, non public ou non subventionné par les pouvoirs publics.»

Ces deux arrêts, à défaut d'être cohérents, étaient clairs et définissaient, dès 1997, la participation financière du canton en cas d'hospitalisation privée

extracantonale et permettaient d'en déduire les conséquences en cas d'hospitalisation intracantonale. Cette incohérence, blessant le principe d'égalité de traitement et créant une distorsion évidente de la concurrence en défaveur des établissements hospitaliers non subventionnés, a été à l'origine de l'initiative populaire «Pour le libre choix du médecin et de l'établissement hospitalier». En première instance, le Conseil des Etats propose de remédier à cette incohérence dans la 2^e révision de la LAMal par la reconnaissance d'une participation cantonale en cas d'hospitalisation dans un établissement admis selon la LAMal pour tout patient, indépendamment de sa couverture asséculologique, ce qui devra être confirmé en deuxième instance par le Conseil national.

Convention CDS-CAMS (non reconduite)

Afin de permettre aux cantons de s'adapter aux conséquences financières de l'arrêt du 16 décembre 1997, une convention a été signée en 1998 entre la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires et le Concordat des assureurs maladie suisses sous le patronage de M^{me} Ruth Dreifuss, réglant par un forfait annuel unique versé par les cantons aux assureurs les cas d'hospitalisation privée dans un établissement subventionné. Ce moratoire n'a pas été reconduit le 1^{er} janvier 2001.

L'arrêt TF à un milliard

Cet arrêt règle avec clarté le rôle du canton lors d'une hospitalisation intracantonale dans un établissement subventionné, lorsqu'il stipule que «ni ce texte [art. 49 al. 1 LAMal] ni l'art. 39 LAMal ne comportent de distinctions entre la division privée ou semi-privée des hôpitaux publics, de telle sorte qu'aucun argument de texte ne permet d'affirmer que les cantons n'auraient pas à financer le traitement hospitalier des maladies aiguës dans les divisions privée ou semi-privée des hôpitaux publics». Certains considérants de cet arrêt, à savoir que «l'assuré qui choisit de séjourner en division privée ne renonce pas ipso facto aux droits que lui confère la réglementation légale de l'assurance obligatoire des soins, qu'il soit ou non au bénéfice d'une assurance complémentaire», ou encore que «seule cette manière de faire répond à l'exigence d'égalité de traitement (art. 8 Cst) entre les assurés soumis à l'obligation d'assurance...», sont éloquentes et laissent présager la situation future en cas d'hospitalisation dans un établissement non subventionné.

Quelques commentaires

Le financement de l'hospitalisation dans une division commune d'un établissement public ou subventionné se fait selon un mode dual entre l'assurance sociale et le canton de résidence, ce qui est admis. Par contre, la LAMal introduite en 1996 est peut-être imprécise – ou son interprétation a été pernicieuse – à propos du rôle du canton en cas d'hospitalisation dans une division privée d'un établissement subventionné ou dans un établissement non subventionné. Or, dès le 16 décembre 1997, l'arrêt du TFA affirme avec clarté que le canton de résidence a l'obligation de verser sa part de subvention pour tout patient hospitalisé dans un établissement subventionné dans un autre canton, même s'il est au bénéfice d'une assurance complémentaire. Dans la logique de cet arrêt, il apparaissait inévitable que le canton allait devoir également verser sa part en cas d'hospitalisation privée dans un établissement subventionné du canton de domicile, ce qui a été scellé par l'arrêt du 30 novembre 2001. Il persiste encore une injustice pour les patients hospitalisés dans un établissement admis à fournir des prestations selon l'art. 39 LAMal mais non subventionné, pour laquelle un procès modèle pourrait certainement être instruit par un assureur préférant la voie judiciaire à celle lente et imprévisible d'un parlement achoppant à une difficile révision de la LAMal.

La stratégie des cantons démantelée

Ne pouvant réfuter les arrêts du TFA, la majorité des directeurs cantonaux des Affaires sanitaires a tenté d'écarter l'évidence en s'engageant dans un moratoire aléatoire avec les assureurs, et toujours dans la même perspective, a espéré que le Conseil national rejette en deuxième instance le projet de la 2^e révision de la LAMal ou qu'un éventuel référendum renvoie encore l'échéance. L'arrêt du TFA du 30 novembre 2001 a mis une fin brutale à leur stratégie purement financière, certes importante, mais contraire à la loi et sans perspective à long terme. Leur agitation de ces dernières semaines pour enrayer l'inévitable par un arrêté fédéral urgent est tout aussi dérisoire.

Il faut renoncer à une attitude injuste et illégale

Lors des rencontres semestrielles entre le Département de la santé et de l'action sociale et la Société vaudoise de médecine, nous avons pu nous rendre compte que le conseiller d'État C.-L. Rochat avait souscrit à ces démarches. Qu'«il s'accroche à un fol es-

poir, celui que les assureurs se montrent conciliants», selon J.-M. Rapaz, journaliste à *24 heures* (décembre 2001), nous paraît incompréhensible en sachant que l'un de ces assureurs est à l'origine de l'arrêt de novembre 2001. L'entêtement persistant à ne pas vouloir appliquer les principes d'égalité de traitement et de mutualité lorsqu'il s'agit de l'assurance sociale obligatoire est une attitude injuste et illégale pour les patients ayant une assurance complémentaire en cas d'hospitalisation et crée une *distorsion grave de la concurrence* au détriment des établissements privés dans lesquels nous

travaillons. Alors que la LAMal est entrée en vigueur en 1996, qu'un premier arrêt du TFA a confirmé l'engagement financier du canton dès 1997, un délai supplémentaire par le truchement d'un arrêté fédéral urgent ou par référendum pour l'application de la loi nous paraît inconcevable. Le «fol espoir» et le fol entêtement de Charles-Louis Rochat sont deux attitudes surprenantes et inappropriées à l'égard d'une situation illégale et injuste.

Bernard Burri, président du Groupement vaudois des médecins travaillant en cliniques privées (GMCP)

A l'intention des médecins hospitaliers

Voici quelques informations à propos de l'Assurance complémentaire en cas d'hospitalisation avec choix limité d'établissements (dit «petit parapluie»).

Afin d'appliquer en milieu hospitalier la réglementation découlant de la Loi sur le contrat d'assurance (LCA) et de la Loi sur les cartels (LCart), ainsi que des décisions de la Commission de la concurrence, la Société vaudoise de médecine a fait connaître au cours de cette année aux assureurs affiliés à Cosama sa volonté de renoncer aux contraintes tarifaires en vigueur pour les patients ayant contracté une assurance complémentaire en cas d'hospitalisation avec choix limité d'établissements, alias le «petit parapluie».

Suppression de la contrainte tarifaire

Les négociations entreprises par la SVM auprès de Cosama, qui se sont déroulées dans un excellent état d'esprit, ont permis d'obtenir la suppression de la contrainte tarifaire en ce qui concerne *les honoraires médicaux*. Ainsi, dès le 1^{er} janvier de cette année et comme le font leurs collègues pratiquant en cliniques privées, les médecins des hôpitaux périphériques établiront librement leurs honoraires en conformité avec la LCA et la LCart pour tous leurs patients ayant une assurance complémentaire en cas d'hospitalisation, y compris ceux ayant souscrit une assurance complémentaire avec choix limité d'établissements.

Utiliser les modalités de fonctionnement

La SVM vous recommande cependant d'utiliser les modalités de fonctionnement et de tenir compte des tarifs de remboursement que les différents assureurs mettent à la disposition de leurs assurés complémentaires, comme cela est le cas dans les établissements non subventionnés. Pour celle ou celui qui ne dispose pas de ces modalités de fonctionnement et leurs avenants des différents assureurs, il est possible de les obtenir auprès du secrétariat de la SVM.

Un code essentiel

Lorsque vous utilisez les modalités de fonctionnement, il est utile de mentionner sur votre note d'honoraires *le libellé de l'acte et son code* selon les avenants. Si, pour des raisons de protection de données, un patient ou un médecin ne souhaite pas cette mention, il suffit de transmettre l'information au médecin-conseil selon l'usage en inscrivant «médecin-conseil» en lieu et place du libellé.

Votre note d'honoraires est dorénavant adressée au patient selon le mode tiers garant, comme c'est le cas pour tous les patients dans le domaine complémentaire, et non plus en tiers payant. Ce dernier peut cependant être utilisé exceptionnellement selon les modalités de fonctionnement.

*Pour le bureau des médecins hospitaliers
Inka Moritz*

Vaud: la publicité médicale reste (pour l'instant) interdite

Un troisième débat sera nécessaire pour mettre définitivement sous toit la nouvelle loi vaudoise sur la santé publique. La SVM avait rencontré la commission de santé pour développer certains points et notamment faire connaître les services du médiateur SVM. Pour l'instant, la publicité médicale demeure interdite dans le canton de Vaud, sauf annonces d'ouverture de cabinets, etc. Mais en cas de recours au TE..

C'est donc le statu quo qui a prévalu, alors que les travaux préparatoires envisageaient une extension possible. La loi actuellement en vigueur interdit toute forme de publicité directe et indirecte aux professionnels de la santé, dans le but de préserver la dignité de la profession. Certaines dérogations existent cependant, pour les avis d'installation par exemple.

La bénédiction de la Commission de la concurrence

Le projet gouvernemental, défendu par le conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, estimait, avec la bénédiction de la Commission fédérale de la concurrence, que cette disposition très restrictive ne favorisait pas l'information du consommateur et la transparence du marché. Il justifiait l'opportunité de cette libéralisation en se fondant notamment sur l'expérience du canton de Berne, qui se borne à réprimer la publicité tapageuse ou mensongère, ce qui n'a pas suscité un déferlement de réclames intempêtes ni une augmentation de la consommation des soins. Quant à la publicité des établissements sanitaires, ces derniers sont autorisés à faire de la publicité pour leurs activités hospitalières mais pas pour leurs soins ambulatoires, ce qui rend problématique le respect de la loi.

Le Conseil d'Etat motivait encore cette libéralisation par le fait qu'aujourd'hui, on cherche à faire jouer au patient le rôle d'un partenaire responsable et à introduire des éléments de concurrence et d'économie de marché pour mieux maîtriser les coûts de la santé, et c'est pourquoi il jugeait utile de permettre désormais aux professionnels de la santé d'annoncer ce qu'ils font et, le cas échéant, à quel prix. D'un autre côté, l'évolution des moyens modernes de communication et de transmission de l'information, tel Internet, rend la surveillance impossible... Or, de nombreux sites Internet contiennent aujourd'hui de la publicité pour des médecins ou des établissements sanitaires.

Une formulation édulcorée

Compte tenu des inquiétudes qui se manifestèrent lors de la consultation, la formulation de cet article fut déjà édulcorée par rapport à la rédaction initiale, exigeant de la publicité qu'elle ait un caractère informatif, non tapageur et pour

éviter qu'elle ne trompe le public en lui faisant miroiter des résultats thérapeutiques sujets à caution ou encore en faisant des comparaisons avec les prestations d'autres fournisseurs de soins. Cette formulation avait obtenu l'aval de la commission parlementaire ad hoc à une courte majorité, mais la Commission fédérale de la concurrence avait déploré cet assouplissement...

Le débat au Parlement a été nourri. Le problème, c'est le mot «publicité», car il fait peur. Il a en particulier fait peur à la gauche vaudoise, alors que le problème essentiel est évidemment toute l'information qui déferle sur Internet. De plus, cet article s'applique à tous les métiers de la santé, y compris aux pédicures, aux vétérinaires ou encore à certains physiothérapeutes dont les prestations ne sont pas remboursées par l'assurance maladie de base...

Le Dr Jacques-André Hauray est intervenu pour signaler que les médecins n'étaient pas favorables à cet envahissement de la publicité, mais qu'ils pourraient s'y rallier par soumission au droit fédéral.

La «troisième voie» SVM

Pour mémoire, la profession a anticipé cette évolution dans son code de déontologie. Ainsi la SVM juge-t-elle opportune la solution qui consisterait à harmoniser, par profession, les règles déontologiques dont elle s'est dotée et éventuellement le cadre légal (donc ici les règles déontologiques des médecins et les règles légales), faute de quoi on risque de passer constamment d'un décalage à une autre (code de déontologie moins restrictif que le droit cantonal à code de déontologie plus restrictif).

Francis Thévoz, médecin de formation et ancien municipal lausannois, craignait pour sa part que les coûts de la publicité ne soient reportés sur ceux de la santé, et y voyait aussi un risque d'augmenter le nombre des médecins. Une argumentation que partageaient d'ailleurs certains députés favorables à l'extension de la publicité, notamment parce qu'elle permettrait peut-être aux jeunes médecins (et autres) installés de se faire mieux connaître dans leurs spécificités propres.

En résumé, c'est donc au nom de la protection du patient que la gauche, les écologistes et tout de même pas mal de voix dans tous les partis se sont battus contre l'élargissement de la publicité.

Le sujet a-t-il été insuffisamment préparé? C'est en tout cas l'avis d'un membre de la commission qui a soutenu le projet, l'avocate Isabelle Moret: *«Il manquait à ce dossier une étude pour apprécier le fait de savoir si un surplus d'information était un élément défavorable en matière de contention des coûts de la santé d'une part, ou si, à l'inverse, on aurait ainsi vu se réduire le «shopping médical» jusqu'à bonne adéquation entre patient et thérapeute. Il semble démontré en effet que les patients qui surfent sur Internet pour s'informer ont tendance à réduire leur shopping médical, car ils savent précisément chez qui et où ils vont... A mon avis, poursuit la députée Isabelle Moret, Charles-Louis Rochat devra probablement remettre cet ouvrage sur le métier d'ici quelque temps...»*

A suivre

La loi vaudoise n'étant pas en harmonie avec le droit fédéral, il pourrait y avoir recours au Tribunal fédéral. Or, l'«Alleingang» vaudois emprunté en matière d'armes à feu a été débouté par la Haute Cour, parce qu'elle était en désaccord avec le droit fédéral... Il y a fort à parier qu'il y aura une nouvelle mouture sur ce sujet, laquelle empruntera probablement tout ou partie de la «troisième» voie esquissée par la SVM. Celle-ci permet en effet de libéraliser la publicité des professions s'étant dotées d'un auto-contrôle, c'est-à-dire d'un arsenal de règles, de sanctions et d'un appareil pour les appliquer (par exemple la commission de déontologie de la SVM).

Anne Mancelle,
rédactrice

Les autres sujets qu'ont abordés les députés dans la nouvelle loi vaudoise sur la santé

- le traitement forcé (= contre la volonté du patient)
- l'introduction du «représentant thérapeutique»
- le droit à l'information et l'accès du patient à son dossier
- le consentement libre, exprès et éclairé du patient avant un traitement ou une intervention
- la possibilité pour toute personne d'établir des directives anticipées sur le type de soins qu'elle désire recevoir ou non dans des situations où elle ne serait plus en mesure d'exprimer sa volonté
- l'interdiction des mesures de contrainte (attachement des patients), sauf exceptions strictes
- la création d'une commission d'examen des plaintes des patients non hébergés dans un EMS ou une division C d'hôpital
- la création d'un poste de médiateur entre les patients et les professionnels de la santé, le rôle des médiateurs des sociétés professionnelles étant reconnu et réservé, tel celui de la SVM.

Calendrier médical vaudois

Période du 15 avril au 15 juin 2002

LUNDI 15 AVRIL 2002

17 h 30: **Colloque du service de chirurgie** – D^r C. Vallet: «Colectomie laparoscopique pour cancer?» – Lausanne, CHUV, salle de colloques 325, BH-15 – Renseignements: M^{me} M. Arslan, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76.

MARDI 16 AVRIL 2002

17 h: **Colloque de la division d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme** – D^r F. Pralong: «Génétique de l'infertilité masculine» – Lausanne, CHUV, salle de séminaires 301, BH-10 – Renseignements: tél. 021 314 05 96.

18 h 30: **Colloque hospitalo-régional de Morges** – Professeur J. Proust: «L'homme vieillissant» – Morges, auditoire de l'ESIM – Renseignements: tél. 021 801 92 11, fax 021 803 39 14.

MERCREDI 17 AVRIL 2002

12 h 30: **Séminaire de l'institut de pharmacologie et de toxicologie** – D^r B. André: «Role of ubiquitin in control of amino-acid transporters in yeast» – Lausanne, rue du Bugnon 27, entrée C3, 1^{er} étage, salle de conférences.

JEUDI 18 AVRIL 2002

17^e **Journée romande de cardiologie** – «Nouvelles possibilités thérapeutiques et malformations congénitales à l'âge adulte» – Forum de Meyrin – Renseignements: Professeur R. Lerch, tél. 022 372 71 93, Professeur L. Kappenberger, tél. 021 314 00 10, M. H. Villard, tél. 026 481 30 35.
11 h: **Colloque postgradué du service de rhumatologie, médecine physique et réhabilitation** – D^r N. Theumann: «L'IRM de la main dans les pathologies inflammatoires» – Lausanne, Hôpital Nestlé, auditoire Louis-Michaud.

12 h 30-13 h 30: **Colloque lausannois d'immunologie** – D^r J.-P. Venetz: «Les néphropathies isolées induites par un mécanisme immunologique» – CHUV, salle de séminaires 3, BH-08 – Renseignements: tél. 021 314 07 90, e-mail: pierrette.braun@chuv.hospvd.ch.

14 h-17 h: **Séminaire de formation continue en immunologie clinique et allergologie** – «Human immunodeficiency virus» – Lausanne, CHUV, auditoire Charlotte-Olivier – Renseignements: CHUV, division d'immunologie et d'allergologie, tél. 021 314 07 90.

14 h-17 h 30: **Formation continue en maladies infectieuses** – D^{rs} G. Zantaleo et A. Telenti: «Nouveaux immunopathologies et thérapeutiques, Salvage Therapy» – Lausanne, CHUV – Renseignements et inscription: M^{me} C. Nicole, tél. 021 964 12 05, e-mail: nicole@hotmail.com.

14 h 15-15 h 45: **Conférence du CEPUSPP** – Professeur J. Kellerhals: «Cohésion et conflit dans les familles en Suisse: quelques analyses et résultats récents» – Prilly, site de Cery, auditoire de la Clinique psychiatrique universitaire – Renseignements: M^{me} R.-M. Matthey, tél. 021 643 63 02.

17 h 15: **Leçon inaugurale de la Faculté de médecine** – Professeur D. R. Spahn: «Anesthésie: situation actuelle et défis futurs» – Lausanne, CHUV, auditoire César-Roux – Renseignements: M^{me} V. Jost Gara, tél. 021 692 50 04, e-mail: jostgara@dmed.unil.ch.

19 h: **Conférence-débat du GRAAP** – «Les médicaments psychiques: plus de mal que de bien?» – Lausanne, GRAAP, Borde 23-27 – Renseignements: tél. 021 647 16 00.

20 h: **Conférence du GRAAP** – M^{me} A. Bourrit: «Les réactions face à la peur» – Site de Cery – Renseignements: tél. 021 647 16 00, site Internet: <http://www.graap.ch/conferences.html>.

LUNDI 22 AVRIL 2002

14 h: **Colloque du métabolisme phosphocalcique** – D^r P.A. Buchard: «Perte osseuse postménopausique: seuil d'intervention thérapeutique» – Lausanne, CHUV, auditoire 3, Charlotte-Olivier – Renseignements, tél. 021 314 08 70, fax 021 314 08 71.

17 h 30: **Colloque du service de chirurgie** – D^r A. Paroz: «Syndrome du compartiment abdominal» – Lausanne, CHUV, salle de colloques 325, BH-15 – Renseignements: M^{me} M. Arslan, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76.

MARDI 23 AVRIL 2002

12 h-13 h: **Colloque de l'IUMSP** – Professeur A. Holly: «Taxation du paquet de cigarettes: quels enjeux?» – Lausanne, CHUV, auditoire Pierre-Decker – Renseignements: tél. 021 314 72 72, fax 021 314 73 73, e-mail: IUMSP@inst.hospvd.ch.

MERCREDI 23 AVRIL 2002

14 h 15-16 h: **Cours de droit public de la santé** – Université de Neuchâtel – Renseignements et inscriptions: M^{me} M.-L. Béguin, tél. 032 718 12 37, fax 032 718 12 35, e-mail: marie-laure.beguini@unine.ch.

19 h: **Colloque du Groupe des orthopédistes vaudois** – «Présentation de cas» – Lausanne, Hôpital orthopédique de la Suisse romande, auditoire Placide-Nicod, niveau 05 – Renseignements: Professeur M. Dutoit, tél. 021 310 36 03.

JEUDI 25 AVRIL 2002

9 h-12 h: **Les Jeudis de la Vaudoise** – «Troubles du sommeil» – Lausanne, CHUV, auditoire César-Roux – Renseignements et inscriptions: SVM, tél. 021 652 99 12, fax 021 652 32 21, e-mail: secgen.svm@mcnet.ch.

12 h 15-13 h 45: **Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA** – D^r O. Reinberg: «La prévention des accidents sportifs à l'adolescence» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloques, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail: usma@chuv.hospvd.ch.

12 h 15-13 h 45: **Séminaire de théorie de la connaissance médicale** – «Les dessous du savoir: le diagnostic, avec le témoignage d'un infirmier FAREAS sur les consultations gate-keeper sans médecin» – Lausanne, ch. des Falaises 1, Bibliothèque de l'Institut universitaire d'histoire de la médecine.

12 h 30-13 h 30: **Colloque lausannois d'immunologie** – Colloque des praticiens – «Présentation de cas» – Lausanne, CHUV, salle de colloques 18-549, BH-18 – Renseignements: tél. 021 314 07 90, fax 021 314 07 91, e-mail: pierrette.braun@chuv.hospvd.ch.

14 h-17 h: **Conférence de la formation continue du pharmacien d'officine** – Professeur K. Hostettmann: «Les plantes médicinales en pédiatrie» – Dorigny – Renseignements et inscriptions: Service de formation continue, Château de Dorigny, tél. 021 692 22 90, e-mail: formcont@unil.ch.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – Professeur F. Ansermet et D^r C. Nix: «Traumatisme périnatal et mémoire» – Lausanne, av. P.-Decker,

bâtiment Nestlé, niveau 5 – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

JEUDI 25 AU SAMEDI 27 AVRIL 2002

70^e **Assemblée annuelle de la Société suisse de médecine interne** – «Internal Medicine and Globalization: Opportunities, Risks and Challenge» – Renseignements et inscriptions: tél. 061 686 77 11, e-mail: info@akm.ch, site Internet: <http://www.akm.ch/sgim>.

VENDREDI 26 AVRIL 2002

11 h 15-12 h: **Colloque mensuel du Centre interdisciplinaire des urgences (CIU)** – Professeur J.-L. Lejonc (France): «Agitation et violence aux urgences» – Lausanne, CHUV, salle de séminaires 3 – Renseignements et inscriptions: CIU, M^{me} Perrin, tél. 021 314 55 82, fax 021 314 55 90, e-mail: christine.perrin@chuv.hospvd.ch.

13 h 30-17 h 30: **Conférence de la consultation du jeu excessif du Centre Saint-Martin** – Professeurs R. Ladouceur et J. Besson, D^r Ph. Delacrausaz, et M. L. Aufrère: «La Suisse à l'heure des grands jeux... quelles conséquences et quels moyens?» – Prilly, Hôpital de Cery – Renseignements et inscriptions: 021 316 44 40, e-mail: cje@hospvd.ch.

LUNDI 29 AVRIL 2002

18 h: **Colloque du DSCA** – D^r J. Cornuz: «Evidence-based medicine: quelle utilité en pratique clinique?» – Lausanne, CHUV, auditoire Tissot – Renseignements: M^{me} M. Arslan, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76.

MARDI 30 AVRIL 2002

12 h 15: **Séminaire de l'Institut de pharmacologie et de toxicologie** – D^r P. Herrera: «Specification and differentiation of endocrine pancreas cell lineages» – Lausanne, rue du Bugnon 27, entrée C3, 1^{er} étage – Renseignements: site Internet: <http://unil.ch/ipharm/seminaire.html>.

17 h: **Colloque de la division d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme** – D^r V. Schweizer: «Douleurs cervicales: apport de la phoniatry» – Lausanne, CHUV, salle de séminaires 301, BH-10 – Renseignements: tél. 021 314 05 96, fax 021 314 05 97.

JEUDI 2 MAI 2002

Journée romande d'allergologie – Château d'Aigle – Renseignements: tél. 021 314 07 90, fax 021 314 07 91, e-mail: pierrette.braun@chuv.hospvd.ch.

12 h 15-13 h 45: **Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA** – M^{me} P. de Meyer: «Enjeux éthiques de la collaboration inter-institutionnelle» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloques, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69.

14 h-15 h 30: **Séminaire universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – D^{rs} V. D'Alivivo et S. Sanchez: «Questions de technique en psychothérapie d'enfants» – Vevey, service de psychiatrie et psychothérapie d'enfants, avenue Général-Guisan 26 – Renseignements et inscriptions: SSPEA, tél. 021 925 86 46.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – D^r J.-M. Porret: «L'autoérotisme avec et sans fantasme» – Lausanne, rue du Bugnon 23A, 2^e étage – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – D^r Ph. Stéphan & M^{me} D. Didisheim: «Thérapie de famille en pédopsychiatrie» – Lausanne,

consultation du Bugnon, rue du Bugnon 23A, 1^{er} étage – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

JEUDI 2 AU SAMEDI 4 MAI 2002

Formation continue de l'UNIL – «Migration, relations interculturelles et pratiques professionnelles» – Renseignements: tél. 021 692 22 90, e-mail: formcont@sfc.unil.ch, site Internet: <http://www.unil.ch/sfc>.

LUNDI 6 MAI 2002

17 h 30: **Colloque du service de chirurgie** – D^r D. Liénard: «Ganglion sentinelle dans le mélanome. Expérience lausannoise» – Lausanne, CHUV, salle de colloques 325, BH-15 – Renseignements: M^{me} M. Arslan, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76.

MARDI 7 MAI 2002

8 h 30-18 h 30 – **Journée mondiale de l'asthme** – «Vivre c'est respirer 2002» – Lucerne – Renseignements: Ligue pulmonaire vaudoise, tél. 031 378 20 54.

8 h-10 h: **Formation continue du département de pédiatrie de Lausanne** – Professeur D. Belin, D^{rs} M. Roulet, M. Giordano et C. Barazzone: «Table ronde sur le reflux gastro-œsophagien» – Renseignements: Professeur J.-M. Matthieu, tél. 021 314 34 80, e-mail: jean-marie.matthieu@chuv.hospvd.ch.

8 h-10 h: **Formation continue du département de pédiatrie de Genève** – (Visioconférence) Professeur D. Belin, D^{rs} M. Roulet, M. Giordano et C. Barazzone: «Table ronde sur le reflux gastro-œsophagien» – Renseignements: Professeur E. Girardin, tél. 022 382 46 03.

8 h 15-9 h 45: **Conférence du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – Professeur D. Cupa: «Le traumatisme psychique chez l'enfant. Le cas d'une fillette dont le père est en dialyse» – Lausanne, CHUV, auditoire de la maternité – Renseignements: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

12 h-13 h: **Colloque de l'IUMSP** – M^{me} El Fehri et M. Ph. Vallat: «Rôle de la Confédération dans la prévention du tabagisme» – Lausanne, CHUV, auditoire Pierre-Decker – Renseignements: tél. 021 314 72 72, fax 021 314 73 73, e-mail: iumps@inst.hospvd.ch.

MERCREDI 8 MAI 2002

10 h 30-12 h: **Colloque neuropédiatrie-pédo-psychiatrie de liaison** – Professeurs T. Deonna et F. Ansermet – Lausanne, CHUV, salle 10-920 – Renseignements: tél. 021 314 35 35.

14 h 15-16 h: **Cours de droit public de la santé** – Université de Neuchâtel – Renseignements et inscriptions: M^{me} M.-L. Béguin, tél. 032 718 12 37, fax 032 718 12 35, e-mail: marie-laure.beguin@unine.ch.

17 h 30: **Colloque romand de radiologie** – D^{rs} A. Denys et J.-Y. Meuwly: «Echo-Doppler des vaisseaux digestifs» – Lausanne, CHUV, auditoire 2 – Renseignements: 021 314 45 56, e-mail: pierre.schnyder@chuv.hospvd.ch.

20 h: **Les mercredis du GRAAP** – «Face à la maladie, où en suis-je? En colère? Révolté? Serein? Conquérant?» – Lausanne, rue de la Borde – Renseignements: <http://www.graap.ch/conferences.html>.

LUNDI 13 MAI 2002

17 h 30: **Colloque du service de chirurgie** – D^r H. Vuilleumier: «Electrochirurgie» – Lausanne,

CHUV, salle de colloques 325, BH-15 – Renseignements: M^{me} M. Arslan, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76.

MARDI 14 MAI 2002

17 h: **Colloque de la division d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme** – D^{rs} R. Salvi et F. Pralong: «Une nouvelle délétion de DAX 1 associée à un hypogonadisme hypogonadotrope» – Lausanne, CHUV, salle de séminaires 301, BH-10 – Renseignements: tél. 021 314 05 96.

MERCREDI 15 MAI 2002

14 h 15-16 h: **Cours de droit public de la santé** – Université de Neuchâtel – Renseignements et inscriptions: M^{me} M.-L. Béguin, tél. 032 718 12 37, fax 032 718 12 35, e-mail: marie-laure.beguin@unine.ch.

MERCREDI 15 ET JEUDI 16 MAI 2002

Congrès annuel du GRAAP – «La paranoïa ou maladie de la persécution» – Renseignements: GRAAP, tél. 021 647 16 00, e-mail: info@graap.ch, site Internet: <http://www.graap.ch>.

JEUDI 16 MAI 2002

9 h-12 h: **Colloque de la PMU** – D^{rs} J. Zellweger et P. Bodenmann: «Tuberculose – Avec ou sans papier?» – Lausanne, rue César-Roux 19, auditoire de la PMU – Renseignements: D^r K. de Heller, tél. 021 345 22 22.

10 h-17 h 45: **4^{es} Rencontres cardiovasculaires de Genolier** – «Diabète et cœur» – 14 h-17 h 45: «Exposés» – Clinique de Genolier – Renseignements et inscriptions: D^r Vuille, Dressse Bacchiocch-Suilen, tél. 022 366 92 14, e-mail: crg@cdg.ch.

11 h: **Colloque postgradué du service de rhumatologie, médecine physique et réhabilitation** – D^r G. Rivier: «Capacité de travail et systèmes d'évaluation de la capacité fonctionnelle» – Lausanne, Hôpital Nestlé, auditoire Louis-Michaud.

12 h 15-13 h 45: **Séminaire de théorie de la connaissance médicale** – «Les dessous du savoir: le pronostic et la démarche scientifique, avec un spécialiste du conseil génétique» – Lausanne, ch. des Falaises 1, Bibliothèque de l'Institut universitaire d'histoire de la médecine.

12 h 15-13 h 45: **Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA** – M^{me} M.-J. Manidi: «Éducation à la santé à l'adolescence par l'activité physique» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloques, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69.

12 h 30-13 h 30: **Colloque lausannois d'immuno-allergologie** – Professeur M.-A. Boillat: «Les allergies d'origine professionnelle» – Lausanne, CHUV, salle de séminaires 3, BH-08 – Renseignements: tél. 021 314 07 90, fax 021 314 07 91, e-mail: pierrette.braun@chuv.hospvd.ch.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – D^r O. Bonard: «Le fétichisme - L'humour - Dostoïevski et la mise à mort du père» – Lausanne, rue du Bugnon 23A, 1^{er} étage – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – Professeur O. Halfon, D^{rs} J. Laget, O. Chouchena, I. Geyer-Smadja, L. Holzer et M^{me} S. Saudan: «Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent: articulation théorique-clinique» – Lausanne, Beaumont 48, Centre thérapeutique de jour pour adolescents – Renseignements et inscriptions: tél. 021 314 19 60, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

18 h 30: **Colloque hospitalo-régional de Morges** – Professeur J. Proust: «L'homme vieillissant» – Morges, auditoire de l'ESIM – Renseignements: D^r R. Rosso, tél. 021 801 92 11, fax 021 803 39 14.

18 h 30: **Colloque scientifique de l'Hôpital intercantonal de la Broye** – D^r O. Berclaz: «Utilisation des opiacés dans le traitement de la douleur chronique non cancéreuse» – Hôpital de Payerne, 1^{er} sous-sol du site payernois de l'HIB – Renseignements: D^r O. Rostan, tél. 026 662 85 13.

19 h: **Conférence-débat du GRAAP** – «Drogue, alcool: un dangereux calmant» – Lausanne, GRAAP, Borde 23-27 – Renseignements: tél. 021 647 16 00.

VENDREDI 17 MAI 2002

13 h-14 h: **Colloque lausannois d'épidémiologie clinique** – I. Durand Zaleski: «Environnement économique et recommandations pour la pratique clinique» – Lausanne, CHUV, salle de séminaires 3 – Renseignements: CEC-IUMSP, tél. 021 314 72 72.

MARDI 21 MAI 2002

8 h 15-9 h 45: **Séminaire de lecture psychanalytique** – D^r J.-M. Porret et Professeur F. Ansermet: «Langage et pensées» – Lausanne, consultation du Bugnon, rue du Bugnon 23A – Réservé aux cadres (médecins et psychologues) et chefs de clinique SUPEA – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

12 h-13 h: **Colloque de l'IUMSP** – D^r P. Jha: «Death and taxes: the social and economic aspects of tobacco control» – Lausanne, CHUV, auditoire Pierre-Decker – Renseignements: tél. 021 314 72 72, fax 021 314 73 73, e-mail: iumps@inst.hospvd.ch.

17 h: **Colloque de la division d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme** – Professeur A. Giustina: «GH effects on heart and bone» – Lausanne, CHUV, salle de séminaires 301, BH-10 – Renseignements: tél. 021 314 05 96, fax 021 314 05 97.

18 h 30: **Colloque hospitalo-régional de Morges** – D^r Y. Trisconi: «Présentation de cas pneumologiques» – Morges, auditoire de l'ESIM – Renseignements: tél. 021 801 92 11, fax 021 803 39 14.

MERCREDI 22 MAI 2002

14 h 15-16 h: **Cours de droit public de la santé** – Université de Neuchâtel – Renseignements et inscriptions: M^{me} M.-L. Béguin, tél. 032 718 12 37, fax 032 718 12 35, e-mail: marie-laure.beguin@unine.ch.

JEUDI 23 MAI 2002

12 h 15-13 h 45: **Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA** – D^r J. Laget: «Le traitement des troubles de la conduite alimentaire à l'UHPA» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloques, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail: umsa@chuv.hospvd.ch.

13 h-14 h: **Colloque lausannois d'immuno-allergologie** – Professeur W. Pichler: «Allergies aux antibiotiques» – Lausanne, CHUV, auditoire Tissot, BH-08 – Renseignements: tél. 021 314 07 90, fax 021 314 07 91, e-mail: pierrette.braun@chuv.hospvd.ch.

14 h-17 h: **Cours de formation continue en immunologie clinique et allergie** – «Asthme» – Lausanne, CHUV, auditoire A.-Tissot, BH-08 – Renseignements: tél. 021 314 07 90, fax 021 314 07 91, e-mail: pierrette.braun@chuv.hospvd.ch.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – Professeur F. Ansermet et D^r C. Nix: «Traumatisme périnatal et mémoire» – Lausanne, av. P.-Decker, bâtiment Nestlé, niveau 5 – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

17 h 15: **Leçon inaugurale de la Faculté de médecine** – Professeur associé S. Leyvraz – Lausanne, CHUV, auditorio César-Roux – Renseignements: M^{me} V. Jost Gara, tél. 021 692 50 04, e-mail: veronique.jostgara@dmed.unil.ch.

LUNDI 27 MAI 2002

14 h-15 h: **Colloque du métabolisme phosphocalcique** – D^r J. Cornuz: «Données récentes de l'étude SEMOF» – Lausanne, CHUV, auditorio 3, Charlotte-Olivier – Renseignements: tél. 021 314 08 70, fax 021 314 08 71.

18 h: **Colloque du DSCA** – D^r L. Magnusson: «Problèmes périopératoires chez les obèses» – Lausanne, CHUV, auditorio Tissot – Renseignements: M^{me} M. Arslan, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76.

MERCREDI 29 MAI 2002

12 h 30: **Séminaire de l'Institut de pharmacologie et de toxicologie** – D^r M.-E. Oblin: «Le récepteur des minéralocorticoïdes: mécanismes d'agonisme et d'antagonisme» – Lausanne, Institut de pharmacologie et de toxicologie, rue du Bugnon 27, entrée C3, 1^{er} étage – Site Internet: www.unil.ch/ipharm/seminaire.html.

14 h 15-16 h: **Cours de droit public de la santé** – Université de Neuchâtel – Renseignements et inscriptions: M^{me} M.-L. Béguin, tél. 032 718 12 37, fax 032 718 12 35, e-mail: marie-laure.beguun@unine.ch.

19 h: **Colloque du Groupe des orthopédistes vaudois** – «Présentation de cas» – Lausanne, Hôpital orthopédique de la Suisse romande, auditorio Placide-Nicod, niveau 05 – Renseignements: Professeur M. Dutoit, tél. 021 310 36 03.

JEUDI 30 MAI 2002

Colloque d'éthique médicale – «Autour de l'œuvre de David C. Thomasma» – Lausanne, CHUV – Renseignements et inscriptions: e-mail erie@unil.ch, site Internet http://www.unil.ch/erie/Thomasma.html.

9 h-12 h: **Les Jeudis de la Vaudoise** – «Le stress du médecin» – Lausanne, CHUV, auditorio César-Roux – Renseignements et inscriptions: SVM, tél. 021 652 99 12, fax 021 652 32 21, e-mail: secgen.svm@mcnet.ch.

12 h 15-13 h 45: **Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA** – Professeur T. Deonna: «Investigation et traitement des maux de tête à l'adolescence» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloques, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail: umsa@chuv.hospvd.ch.

12 h 30-13 h 30: **Colloque lausannois d'immunologie** – Colloque des praticiens – «Présentation de cas» – Lausanne, CHUV, salle de colloques 18-549, BH-18 – Renseignements: tél. 021 314 07 90, fax 021 314 07 91, e-mail: pierre.braun@chuv.hospvd.ch.

14 h 15-15 h 45: **Conférence du CEPUSPP** – M^{me} M. Bolognini: «Conduites addictives à l'adolescence: facteurs de risque et comorbidité» – Prilly, Site de Cery, auditorio de la Clinique psychiatrique universitaire – Renseignements: M^{me} R.-M. Matthey, tél. 021 643 63 02.

15 h-17 h 30: **Colloque de formation continue de la division de cardiologie** – D^r J.-P. Wauters: «Répercussions rénales des maladies et des interventions cardio-vasculaires» – Lausanne, CHUV – Renseignements: D^r A. Jaussi, tél. 024 425 52 44, fax 024 425 56 72.

20 h-22 h: **Conférence de la formation continue du pharmacien d'officine** – D^r J.-A. Haury «ORL: cas pratiques» – Dorigny – Renseignements et inscriptions: Service de formation continue,

Château de Dorigny, tél. 021 692 22 90, e-mail: formcont@unil.ch.

MARDI 4 JUIN 2002

8 h-9 h: **Formation continue du département de pédiatrie de Lausanne** – D^r A. Kaelin: «Problèmes de rachis pendant la croissance» – Lausanne, CHUV – Renseignements: Professeur J.-M. Matthieu, tél. 021 314 34 80, e-mail: jean-marie.matthieu@chuv.hospvd.ch.

9 h 15-10 h: **Formation continue du département de pédiatrie de Genève** – Professeur J.-P. Guignard: «Protéinurie chez l'enfant: signification, approche, traitement» – Renseignements: Professeur E. Girardin, tél. 022 382 46 03.

MERCREDI 5 JUIN 2002

14 h 15-16 h: **Cours de droit public de la santé** – Université de Neuchâtel – Renseignements et inscriptions: M^{me} M.-L. Béguin, tél. 032 718 12 37, fax 032 718 12 35, e-mail: marie-laure.beguun@unine.ch.

JEUDI 6 JUIN 2002

Après-midi: **Cour d'enseignement continu de l'Hôpital Jules-Gonin** – D^r Guex-Crosier: «Eil et virus aujourd'hui» – Lausanne, Ouchy, Hôtel Mövenpick – Renseignements (matin): tél. 021 626 82 24.

10 h 30-12 h: **Colloque neuropédiatrie-pédo-psychiatrie de liaison** – Professeurs T. Deonna et F. Ansermet – Lausanne, CHUV, salle 10-920 – Renseignements: tél. 021 314 35 35.

12 h 15-13 h 45: **Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA** – D^r A. Perroud: «Abord comportemental et cognitif de l'anorexie mentale en institution» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloques, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail: umsa@chuv.hospvd.ch.

12 h 15-13 h 45: **Séminaire de théorie de la connaissance médicale** – «Les dessous du savoir: le traitement, ou l'art de prendre un patient pour un autre: avec un pharmacologue clinique» – Lausanne, ch. des Falaises 1, Bibliothèque de l'Institut universitaire d'histoire de la médecine.

14 h-15 h 30: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – D^{rs} V. Dolivo et S. Sanchez: «Questions de technique en psychothérapie d'enfants» – Vevey, service de psychiatrie et psychothérapie d'enfants, avenue Général-Guisan 26 – Renseignements et inscriptions: SSPEA, tél. 021 925 86 46.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – D^r J.-M. Porret: «Autoérotisme unifié et non unifié» – Lausanne, rue du Bugnon 23A, 2^e étage – Renseignements et inscriptions: M^{me} F.Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – D^r Ph. Stéphane et M^{me} D. Didisheim: «Thérapie de famille en pédopsychiatrie» – Lausanne, consultation du Bugnon, rue du Bugnon 23A, 1^{er} étage – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

MARDI 11 JUIN 2002

8 h 15-9 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – D^r B. Broers et M^{me} A.-F. Chevalley: «Addiction: phases critiques du développement de l'enfant» – Lausanne, rue du Bugnon 23A, 1^{er} étage – Renseignements: M^{me} M. Bolognini, tél. 021 314 74 92.

MERCREDI 12 JUIN 2002

12 h 30: **Séminaire de l'Institut de pharmacologie et de toxicologie** – D^{resse} A.-M. Marini: «Ammono-

nium transporters: from yeast to man via the Rhesus polypeptides» – Lausanne, rue du Bugnon 27, entrée C3, 1^{er} étage – Renseignements: site Internet http://unil.ch/ipharm/seminaire.html.

14 h 15-16 h: **Cours de droit public de la santé** – Université de Neuchâtel – Renseignements et inscriptions: M^{me} M.-L. Béguin, tél. 032 718 12 37, fax 032 718 12 35, e-mail: marie-laure.beguun@unine.ch.

JEUDI 13 JUIN 2002

9 h-12 h: **Colloque de la PMU** – D^{rs} B. Genton et K. de Heller: «Retour de voyage» – Lausanne, rue César-Roux 29, auditorio de la PMU – Renseignements: D^r K. de Heller, tél. 021 345 22 22.

12 h 15-13 h 45: **Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA** – C. Gachet et E. Masseret: «GRAFIC: Interventions de crise en milieu scolaire» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloques, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail: umsa@chuv.hospvd.ch.

12 h 30-13 h 30: **Colloque lausannois d'immunologie** – Professeur M. Chofflon: «Neuropathies immunes» – Lausanne, CHUV, auditorio Yersin, BH-08 – Renseignements: tél. 021 314 07 90, fax 021 314 07 91, e-mail: pierre.braun@chuv.hospvd.ch.

14 h-17 h 30: **Formation continue en maladies infectieuses** – D^r C. Carbon: «Une politique d'usage judicieux des antibiotiques est-elle nécessaire?» – Lausanne, CHUV – Renseignements: M^{me} C. Nicole, tél. 021 964 12 05, e-mail: cnicole@hotmail.com.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – D^r O. Bonard: «De la sexualité féminine - la féminité» – Lausanne, rue du Bugnon 23A, 1^{er} étage – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – Professeur O. Halfon, D^{rs} J. Laget, O. Chouchena, I. Geyer-Smadja, L. Holzer et M^{me} S. Saudan: «Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent: articulation théorico-clinique» – Lausanne, Beaumont 48, Centre thérapeutique de jour pour adolescents – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

17 h 15: **Leçon inaugurale de la Faculté de médecine** – Professeur associé T. Calandra – Lausanne, CHUV, auditorio César-Roux – Renseignements: M^{me} V. Jost Gara, tél. 021 692 50 04, e-mail: veronique.jostgara@dmed.unil.ch.

VENDREDI 14 JUIN 2002

13 h-14 h: **Colloque lausannois d'épidémiologie clinique** – R. Voellinger: «Adaptation de recommandations pour la pratique médicale publiées: traitement de la dépression à l'hôpital de soins somatiques» – Lausanne, CHUV, salle de séminaires 4 – Renseignements: tél. 021 314 72 72.

SAMEDI 15 JUIN 2002

Cour d'enseignement continu de l'Hôpital Jules-Gonin – D^r Klainguti: «Le strabisme précoce» – Lausanne, Musée olympique – Renseignements (matin): tél. 021 626 82 24.

Prochain délai de rédaction pour annoncer les manifestations ayant lieu entre le 17 juin et le 19 juillet 2002: nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos textes avant le 29 avril 2002.